

## \* L'Esprit des Juges \*

C'est l'été. Ce sont les vacances. Amusons-nous.

Il fait trop chaud pour écrire des choses sérieuses, et, d'en donner à lire ne rafraîchirait personne.

J'ai mieux vous parler d'un article humoristique que j'ai parcouru dans un magazine anglais, l'autre jour, en farnientant sur mon rocking chair,—ainsi que disent les Français.

Article très amusant, où, pour parler de l'esprit des juges sur le Banc, on commençait par soutenir que la plupart n'en avaient point, et qu'il ne leur était pas nécessaire d'en posséder.

Et comme preuve à l'appui de la règle, on citait les exceptions.

Naturellement—ai-je besoin de l'ajouter,— il n'était question que des juges qui siègent dans la capitale de l'Angleterre même, et l'auteur de l'article ignorait la dépense d'esprit qu'il peut se faire dans ses colonies.

Donc, parmi les rares beaux esprits dont le Palais de Justice s'honore, à Londres, on remarquait, il n'y a pas encore très longtemps le juge Maule, et si, toute ce que l'on rapporte de lui est authentique, il mérite en effet, cette admiration.

—Votre Honneur, croyez-moi si vous le voulez, lui disait un témoin, après un contre-interrogatoire, mais je n'ai pas dit un mot qui ne fut la stricte vérité ; j'ai épousé la cause de la vérité depuis que j'ai l'âge de raison.

—Reste à savoir maintenant, retourna le juge, depuis combien de temps vous êtes veuf.

Une autre fois, une petite fille était appelée, devant lui, en qualité de témoin ; avant de l'assermenter, il était du devoir du juge de s'assurer si l'enfant connaissait la nature du serment.

—Savez-vous ce qu'est un serment ? demanda-t-il tout d'abord.

—Oui, votre Honneur, répondit-elle sans hésitation, un serment m'oblige à dire la vérité.

—Et si vous dites toujours la vérité, où irez-vous après votre mort ?

—Au ciel, votre Honneur.

—Et si vous racontez des mensonges ?

—J'irai en enfer.

—Etes-vous certaine de cela ?

—J'en suis très, très certaine, affirma la petite fille.

—Assermentez-la, reprit le juge ; il me paraît très clair que cette enfant en sait beaucoup plus long que moi. L'ironie était la note prédominante de toutes ses réparties.

—Je veux tomber mort à l'instant, si je suis coupable, s'écriait, un jour, un prisonnier que le jury venait de condamner.

Le juge attendit quelques minutes, puis, dit :

—Prisonnier à la barre, puisque la Providence ne semble pas vouloir intervenir, la Cour vous condamne à trois ans de pénitencier.

Mais je crois qu'il ne sera jamais donné de jugement plus satirique que celui qu'il prononça, en l'occasion demeurée célèbre, d'un colporteur qu'un jury avait déclaré coupable de bigamie.

—Pris de la barre, dit le juge, vous avez été trouvé coupable de ce que la loi considère une grave offense, en convolant une seconde fois tandis que votre première femme vivait encore. Vous plaidez, pour excuser votre conduite, qu'elle était adonnée à l'ivrognerie et au vice, qu'elle était à votre foyer, une honte et un déshonneur pour vous et pour vos enfants, et que finalement elle avait déserté le toit conjugal ; mais la loi ne me permet pas de reconnaître la justice de vos allégués. Vous dites que vous avez pris une autre femme parce que vos jeunes enfants avaient besoin des soins et de la protection d'une mère pour remplacer celle qui les a abandonnés, mais la loi ne renferme pas de clauses concernant les bigames qui ont de nombreuses familles. Si vous aviez pris une femme pour vivre, avec vous, comme concubine, la loi, pour montrer en quel respect elle tient le sacrement du mariage, ne vous aurait point molesté...

...Et après de plus longues considé-

rations tout aussi spirituelles que satiriques, le juge conclut en disant :

—Il est de mon devoir de vous punir aussi sévèrement que votre crime le mérite. Vous êtes condamné à la prison pour toute une longue journée, et, comme cette journée était hier, vous allez être immédiatement mis en liberté...

Comme chef d'œuvre d'ironie voici un autre exemple, tout aussi fort.

C'est lord Bowen, haranguant un jury, dans le procès d'un voleur.

—Si, dit-il vous croyez que le prisonnier avait raison de considérer le toit des maisons comme un lieu favorable à une promenade du soir, et si le désir qu'il a manifesté, de visiter l'intérieur de ces maisons, vous semble une curiosité naturelle, et par conséquent légitime, vous l'acquitterez en le félicitant de la délicatesse qui lui a inspiré l'idée d'ôter ses chaussures afin de ne pas troubler le sommeil des locataires de ces maisons.

Le plus drôle est peut-être encore le verdict d'acquittal que, prononça immédiatement le jury, à l'étonnement de toute la cour, et sans même prendre le temps de délibérer.

C'est ce même juge devant lequel un avocat, pour excuser son client qu'on avait surpris à voler dans un magasin, alléguait qu'il "souffrait de kleptomanie", qui répondit :

—Je suis ici pour guérir ces maladies.

Dans une action en dommages, intentée par un marguillier contre un ministre protestant, qui l'avait accusé de ne pas croire à l'existence du démon, lord Westbury, un autre bel esprit, dit dans son jugement :

—Le pauvre marguillier, qui, autrefois ne croyait pas à l'existence du diable, reviendra sans doute, à la foi et à l'orthodoxie première quand il recevra le mémoire de frais de son avocat.

—La défense, disait un autre, à un prisonnier peu convaincu de la valeur de son avocat, est tellement habile, que si on lui donnait à avaler une broquette, elle vomirait une vis.

Mais assez de citations. Il n'en fallait pas autant pour prouver que l'esprit et la science, en dépit de l'affirmation du chancelier Bacon, peuvent en même temps siéger au Palais.

D'ailleurs, en doutiez-vous ?